

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8391

Auteur(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Bénéficiaire(s) : Guillaume du Buat [clerc]

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1210-1300]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Redevance annuelle de douze livres tournois grevant l'abbaye de la Trappe au profit de Guillaume du Buat, clerc.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, [T]. « Tenor cartarum quas habent homines nostri et alii quibus fecimus cartas – Carte quas fecimus extra grangias », n° XXIV (« Carta Guillelmi et N[icholai] de Buato »), p. 540.

Dissertation critique

Sans date.

La plupart des actes regroupés dans le chapitre [T] parlent de la cession faite par l'abbaye de La Trappe moyennant un cens annuel ou/et une redevance annuelle et datent de la période des années 1210 – à la fin du XIIIe siècle. Il est probable que cet acte se situe à la même période.

Texte établi d'après a

Item, tenemur reddere Guillelmo de Buato, clerico, quamdiu vixerit, XII libras turonensium annuatim, in festo sancti Johannis Baptiste, pro parco, pro maffetis et pro les boscheaus, et post mortem ipsius, Nicholao de Buato, canonico Omnium Sanctorum, si vixerit post mortem dicti Guillelmi, et ad vitam ipsius tantum.